



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

Québec, le 16 janvier 2020

Expéditeur : Daniel Bonin et André Rochette, coordonnateurs de programmes
Destinataire : Responsables de clubs affiliés à Volleyball Québec
Objet : Règlements de la saison 2019-20 catégories 15 ans à 18 ans et moins

Chers collègues,

Vous trouverez dans la présente lettre, les règles qui doivent être appliquées à la saison 2019-2020.

1) Nombre de joueurs par équipe

Une équipe peut utiliser un minimum de 8 joueurs et un maximum de 15 par tournoi. Un maximum de 14 joueurs peut être inscrit sur la feuille de match. Le joueur qui n'y est pas inscrit doit porter un survêtement et demeurer assis sur le banc.

2) Formule des tournois

Lors des tournois, des invitations ou des circuits, tous les matchs des préliminaires seront de 2 manches. Des matchs éliminatoires 2 de 3 auront lieu à la suite des matchs préliminaires pour garantir au moins un 4e match à toutes les équipes. Des médailles seront remises aux trois premières places à chaque invitation (division 1 et division 2) et lors du 3e tournoi d'un circuit (division 1).

3) Vérification de l'affiliation

La vérification de l'affiliation sera réalisée lors de chaque tournoi avant les premiers matchs de la journée. Il est donc important que les entraîneurs soient prêts lors de leur arrivée pour effectuer cette vérification. Chaque joueur devra être présent à la table de vérification. Il est possible de créer un document avec les photocopies des cartes d'assurance maladie et de la carte étudiante des joueurs de l'équipe. Par conséquent, en début de match, les capitaines et entraîneurs n'ont plus besoin de signer la feuille. Seul l'entraîneur doit signer la feuille de match à la fin du match.

4) Utilisation de la touche en réception de service et en défense

En réception de service, un joueur a le droit d'intercepter le ballon à deux mains ouvertes (en touche) au-dessus de la tête dans toutes les catégories féminine et masculine (14 ans et moins et après).



5) Utilisation du libéro

L'utilisation du libéro est interdite pour les catégories 15 ans et moins féminin et masculin.

6) Substitutions

Le règlement des 12 substitutions LIMITÉES est en vigueur dans toutes les catégories où l'utilisation du libéro est interdite (voir le point 5). Ainsi, un remplaçant peut entrer sur le terrain et en sortir une seule fois à chaque manche. Cette règle donne la chance aux entraîneurs d'utiliser jusqu'à six remplaçants différents lors d'une même manche.

7) Hauteur de filet

En conformité avec la [Politique de compétition](#), voici les hauteurs de filet pour les différentes catégories :

Catégorie 15 ans et moins : 2 m 20 féminin et 2 m 35 masculin

Catégorie 16 ans et moins : 2 m 24 féminin et 2 m 35 masculin

Catégories 17 ans et moins et après : 2 m 24 féminin et 2 m 43 masculin

8) Protocole de match

Pour aider les arbitres et entraîneurs, nous poursuivons avec le protocole de match standard. C'est-à-dire :

Préparation de match : échauffement des équipes et l'entraîneur va apposer ses initiales au bas de son alignement sur la feuille de match.

Début de match : les deux équipes se positionnent sur la ligne au fond du terrain de volleyball.

Temps mort : lorsque les équipes sont prêtes avant le sifflet de l'arbitre, les joueurs doivent être positionnés sur la ligne de côté. Ils pourront entrer sur le terrain lorsque l'arbitre leur permettra.

Fin d'une manche : les deux équipes se positionnent à la ligne de fond et traversent le terrain en suivant les lignes de côté lorsque l'arbitre leur donne le signal.

Début de la 2e manche : les joueurs peuvent entrer sur le terrain directement, pas besoin d'aller au fond de terrain.

3e manche : après le retour des équipes au banc, les capitaines seront appelés pour le tirage au sort. Pour commencer la 3e manche, les deux équipes vont au fond du terrain. Lorsqu'une équipe atteint le

pointage de 8, il y aura un changement de côté. Les joueurs devront se placer en ligne de fond et attendre le signal de l'arbitre pour changer de côté, pour se replacer à leur position et continuer le match.

Fin de match : lorsque le match est terminé, les joueurs sur le terrain vont en ligne de fond et au signal de l'arbitre peuvent s'avancer pour la poignée de main aux officiels et à l'équipe adverse.

9) Triple égalité

Lors des parties préliminaires de deux manches, on ne peut accorder une partie gagnée par le différentiel des points pour et contre. Si une triple égalité au classement des préliminaires survient, nous devons passer directement au point b).

Voici la marche à suivre lors d'une triple égalité selon le livre de règlement de Volleyball Canada :

- a) L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- b) L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- c) L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnées/perdus, tenant compte de tous les matchs de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- d) L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre tenant compte des manches jouées entre les équipes à égalité, se verra attribuer le meilleur classement;
- e) L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte de toutes les manches de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement;
- f) Tel que déterminé par le comité organisateur (ex : manche supplémentaire, tirage au sort, etc.).

Les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

Note : Si les équipes X, Y et Z sont à égalité et que le critère « b » détermine les positions de chaque équipe, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée. Par contre, si le critère « b » détermine le classement d'une des équipes, les équipes qui sont encore à égalité seront classées en utilisant le critère « c » et ainsi de suite. **Ne revenez pas au critère « a »**. Passez aux critères suivants en utilisant les résultats des trois équipes à égalité pour le critère « d ».

10) Remplacement rapide

15.10	PROCÉDURE DE REMPLACEMENT	
15.10.1	Les remplacements doivent être effectués dans la zone de remplacement.	1.4.3, D.1b
15.10.2	Un remplacement durera seulement le temps nécessaire à l'enregistrement sur la feuille de match et à l'entrée et la sortie des joueurs.	15.10.3, 25.2.2.3
15.10.3a	La demande réelle de remplacement est l'entrée du (des) remplaçant(s) dans la zone de remplacement, prêt(s) à jouer, pendant une interruption régulière.	1.4.3, 7.3.3, 15.6.3
15.10.3b	Si ce n'est pas le cas, le remplacement n'est pas accordé et l'équipe est sanctionnée pour retard de jeu.	16.2
15.10.3c	La demande de remplacement est reconnue et annoncée par le marqueur ou le second arbitre qui utilisent respectivement le buzzer ou le sifflet. Pour les compétitions FIVB et mondiales, des plaquettes numérotées sont utilisées pour faciliter les remplacements.	
15.10.4	Si une équipe désire procéder à plus d'un remplacement, tous les joueurs remplaçants doivent se rendre au même moment dans la zone de remplacement pour être considérés comme une même demande. Dans ce cas, les remplacements doivent être effectués par paires de joueurs, l'une à la suite de l'autre.	5.2, 15.2.1, 15.3.2

APPLICATION PAR VOLLEYBALL QUÉBEC EN 2019-2020

- La règle sera appliquée de façon intégrale dans toutes les compétitions de 21 ans et plus.
- Pour les compétitions de toutes les catégories de 18 ans et moins, Volleyball Québec est sensible au rôle joué par l'entraîneur lors des substitutions et l'aide qu'il peut apporter au marqueur pour que tout se passe bien, c'est-à-dire :
 - Que l'entraîneur doit toujours faire la demande de remplacement au premier ou au second arbitre selon le cas.
 - Au moment de la demande, le ou les joueurs doivent être prêts à entrer sur le terrain à proximité de la zone de remplacement, si ce n'est pas le cas, le remplacement n'est pas accordé et l'équipe est sanctionnée pour retard de jeu.
 - Si l'entraîneur désire procéder à plus d'un remplacement, il doit en signaler le nombre exact au moment de la demande.

11) Contact du ballon avec le plafond

Pour tous les contacts, si le ballon heurte plafond et/ou un objet quelconque* qui se trouve au-dessus de l'aire de jeu et que le ballon ne traverse pas le plan du filet, le jeu peut continuer. De plus, si le ballon heurte le plafond et traverse le plan du filet ou traverse le plan du filet et heurte le plafond, il y a faute.

*Aux fins de simplification, le terme « plafond » et « objet quelconque », désigne toutes structures permettant de soutenir le plafond (poutres, poutrelles, etc.) et objet quelconque suspendu au plafond (tuyau de ventilation, panier de basketball, toile, etc.)

12) Certification des entraîneurs

Voir la réglementation pour la certification des entraîneurs pour les championnats de Volleyball Québec selon la [Politique de compétition](#).

13) Deux équipes de même catégorie dans un club

Voici la réglementation pour deux équipes de même catégorie dans un club lors des compétitions de Volleyball Québec selon la [Politique de compétition](#) :

Un club peut avoir plus d'une équipe de même sexe par catégorie d'âge. Le mouvement de joueurs entre les équipes est permis. Un joueur ne peut pas jouer au sein de deux équipes différentes lors d'un même tournoi dans la même catégorie ou dans deux catégories différentes.

Bonne saison

Daniel Bonin
Coordonnateur de programmes
450 502-8412
dbonin@volleyball.qc.ca

André Rochette
Coordonnateur de programmes
418 999-3558
arochette@volleyball.qc.ca

